



Règlement des courses

Article 1 :

L'association Bordeaux Bike and Run organise des courses de Bike and Run Family® sur des circuits éphémères créés pour l'occasion.

Les épreuves sont chornométrées.

Article 2 :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

La participation aux épreuves chronométrées est soumise à la présentation obligatoire par les participants de l'une des pièces suivantes :

- d'une attestation PPS (<https://pps.athle.fr/>) pour les personnes majeures
- d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition (UFOLEP, ASPTT, FFA, FFC, FFTri, UNSS, FNSU, UGSEL)
- d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.
- d'un questionnaire santé mineur correctement complété pour les enfants mineurs.

Les documents requis doivent être téléchargés sur le site web bikeandrun-family.com au plus tard 3 jours avant la date de la course.

Article 3 :

Le départ des courses s'effectuera selon le planning publié sur le site bikeandrun-family.com.

Les différentes courses/catégories proposées sont ;

course EXPERT : objectif Temps de course moins de 30 Minutes (sans barrière horaire).

Course INTERMEDIAIRE : objectif Temps de course moins de 35 Minutes (sans barrière horaire).

Course DECOUVERTE : objectif Temps de course moins de 40 Minutes (sans barrière horaire).

Course à l'APERO : course chronométrée + prix du meilleur déguisement.

Course des ETOILES : course en compagnie des personnalités, partenaires et associations locales.

Course OPEN : course ouverte à tous les âges. Les vélos peuvent être échangés le long du parcours. Casque obligatoire pour le cycliste.

Article 4 :

Un ravitaillement/goûter, sous forme de distribution de divers aliments et boissons, sera proposé à l'arrivée.

Article 5 :

Dans chaque course, les 3 premières équipes franchissant la ligne d'arrivée seront récompensées.

Tous les enfants recevront une médaille sur la ligne d'arrivée

Article 6 :

Les équipes sont constituées soit :

- D'un adulte qui court et un enfant de moins de 13 ans à vélo.
- D'un adulte qui court et de deux enfants de moins de 13 ans à vélo.
- De deux adultes qui courent et d'un enfant de moins de 13 ans à vélo.



Les enfants à vélo doivent obligatoirement porter un casque.

Il est interdit d'échanger les rôles entre les enfants à vélo et les adultes coureurs.

L'échange de vélo n'est autorisé que dans la Course OPEN pour les équipes dont les concurrents ont tous deux plus de 14 ans. **Le port du casque sur le vélo reste obligatoire à tout moment.**

Tous les membres de l'équipe doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble sous peine de disqualification et pour ne pas gâcher la photo souvenir.

Article 7 :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit de reporter l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation se réserve par ailleurs le droit de modifier le parcours ou les horaires en fonction des contraintes éventuelles indépendants de leur volonté.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves, lié au non-respect des consignes de sécurité, ainsi que la perte ou le vol de matériel.

Article 8 :

Une assistance secouriste sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés sont responsables de vérifier s'ils bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 9 :

Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au jour précédent la course ou jusqu'à épuisement des dossards disponibles.

Article 10:

Le retrait des dossards se fera la veille de la course.

Le lieu et les horaires exacts seront précisés sur le site bikeandrun-family.com

CONDITIONS DE RETRAIT

Dossier d'inscription entièrement validé au plus tard 48h avant la date du retrait des dossards.

Présentation d'une pièce d'identité et de la confirmation d'inscription.

Un tiers peut retirer le dossard d'un participant sur présentation de la copie de la pièce d'identité du participant et de sa confirmation d'inscription.

Aucun certificat médical, licence ou attestation PPS ne sera accepté lors du retrait des dossards.

Article 11:

En s'inscrivant à l'événement, le participant accepte d'être pris en photo et comprend que ses photos pourront être utilisées et diffusées par les organisateurs à des fins promotionnelles.

Les photos prises lors de l'événement pourront être identifiées par les participants, grâce à leur numéro de dossard et à la reconnaissance faciale, leur permettant d'acheter ces photos aux photographes présents le jour de la course.

Tout participant souhaitant que ses photos soient retirées des supports de communication liés à l'événement, devra en faire la demande par simple email à bikeandrunfamily@gmail.com

**Article 11 :**

Les dossards réservés au plus tard 3 semaines avant la date de la course, pourront être personnalisés avec le nom de l'équipe.

Les équipes recevront un dossard par membre de l'équipe.

Le dossard équipé d'une puce de chronométrage (1 par équipe) devra être porté par l'adulte.

Tous les membres d'une équipe doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble sous peine de disqualification.

Article 12 :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est possible sans autorisation préalable de l'organisation.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans accord de l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette tierce personne le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 13 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 14 :

Tout participant reconnaît et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement des épreuves du Bike and Run Family.

Il autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15 :

C.N.I.L « Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, les coordonnées des participants pourront être transmises à des organismes extérieurs partenaires de l'événement ».

Article 16 :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans un but promotionnel.

En s'inscrivant à cette épreuve les participants abandonnent leur droit à l'image au regard de l'épreuve.

Article 17 :

Les résultats de l'épreuve seront publiés sur le site bikeandrun-family.com.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Article 18 :

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.